

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté :

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL05072021-18 : Effacement des réseaux - avenue du Lac tranche 1

Rapporteur : Monsieur Philippe WILHELM

La commune de Lacanau souhaite poursuivre ses investissements en matière d'effacement des réseaux aériens (réseaux d'électricité basse tension, d'éclairage public, de téléphonie). Ces travaux s'inscrivent pleinement dans les objectifs de modernisation des réseaux, d'économie d'énergie et d'amélioration du cadre de vie des Canaulais.

Compte tenu de la vétusté notamment du réseau d'électricité basse tension avenue du Lac et du projet de liaison douce, la ville souhaite intervenir pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens Conformément aux règles d'intervention du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (S.I.E.M), son soutien financier de ce type d'opération, une étude d'avant-projet a été demandée à Enedis.

Compte tenu des linéaires à enfouir, le projet est découpé en 3 tranches de travaux :

- DC26/060118 LACANAU A8 Lac Tranche 1
- DC26/060119 LACANAU A8 Lac Tranche 2
- DC26/060573 LACANAU A8 Lac Tranche 3

La participation financière pour la tranche 1 est répartie comme suit :

- Sur la base de 70 000 € H.T de travaux : 60% pour le SIEM et 40 % pour la Ville,
- Sur le dépassement de 15 000 € de travaux : 100 % pour la Ville

Vu l'avis de la commission bâtiments, voirie et réseaux divers en date du 29 juin 2021.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE du principe de l'opération d'effacement des réseaux de la tranche N°1 de travaux, avenue du Lac

ARTICLE 2

AUTORISE le lancement de l'étude technique.

ARTICLE 3

ACCEPTE d'en supporter le coût de l'étude technique si le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à tout ou partie de l'opération.

ARTICLE 4

ACCEPTE le coût d'objectif et le plan de financement de la tranche N°1 d'opération avenue du Lac.

ARTICLE 5

DECIDE des travaux.

ARTICLE 6

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage à ENEDIS.

ARTICLE 7

AUTORISE le Monsieur à verser, sur émission d'un titre de recette du S.I.E.M la participation de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

MAIRIE DE LACANAU

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Télétransmis le :

07 JUL. 2021

N° 033 213 302 144 2021

0407.DL05072021-18-CC

Publié le :

07 JUL. 2021

Notifié le :



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

07 JUL. 2021